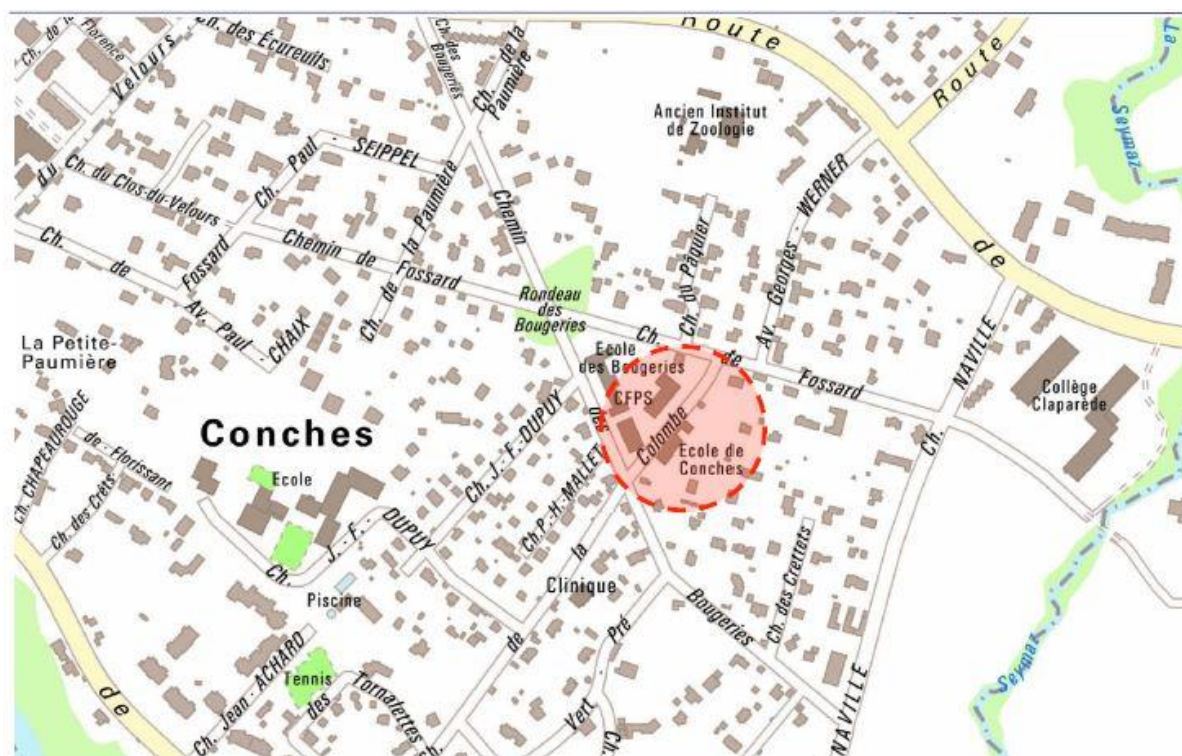


Présentation de Martin Walther, architecte et urbaniste à Urbaplan, responsable adjoint du marché genevois, membre du comité de Rue de l'Avenir

Note : toutes les illustrations sont issues de la présentation de Martin Walther

La présentation est faite sur une expérience menée à Chênes-Bougeries, au chemin de la Colombe. Ce projet a été réalisé par Urbaplan.

L'ensemble du secteur est délimité par des grands axes routiers. Une zone bleue a été créée sur le chemin et il y a donc eu une délimitation du stationnement et moins de place pour la voiture. Une réflexion a donc été faite pour savoir comment profiter de ces nouveaux espaces laissés libre par la voiture.



Plan de situation de la zone

Plusieurs enjeux ont été identifiés : le premier, cité précédemment, est d'utiliser de façon efficace les nouveaux espaces libres. Le deuxième est de favoriser la mobilité douce dans le quartier. Finalement, le troisième est de dynamiser la vie locale notamment devant l'école de Conches.



Zone à réaménager

Les aménagements proposés ont été fait en concertation avec un groupe de travail composé de représentant de la commune, de la Direction général des transports (DGT) et des habitants. C'est un avantage d'avoir des représentants de la DGT, car les décideurs Intéressant d'avoir la DGT car les décideurs sont présents lors des séances et peuvent faire directement des retours sur les possibilités de réaménagements.

La proposition qui est sortie de ce groupe était de piétonniser. L'idée première était de faire un test, avec des aménagements facilement réversibles. Ceci permettait de tester les usages et de rassurer les éventuels opposants.

Pour valoriser cette zone piétonne, il a été proposé de créer une liaison cycliste la entre périphérie et le centre sur le chemin du Fossard. En effet, beaucoup de vélos passent par cet axe.

Cette piétonnisation permettait aussi de répondre au problème de la dépose-minute devant l'école de Conches, qui pose de grand problème de sécurité pour les enfants. Une zone de dépose a été créé plus loin de l'école pour éviter ce problème et fermer la rue au trafic.

L'idée principale était de faire que les habitants s'approprient cette rue. Une transition a donc été pensé avec des zones 20 et 30 aux alentours.



Différentes propositions d'aménagement

Différents exemples d'aménagements de zone piétonne ont servi pour la conception de cette zone sur le chemin de Colombes. Voici quelques photos d'illustration.



Place du Marché - Carouge



Place du Marché - Carouge



Chemin des Ouches - Genève



Place Simon-Goulard - Genève

Résultats

Pour créer ces aménagements, l'idée d'Urbaplan était de faire des mesures provisoires. C'est en effet intéressant en termes de méthodologie, il n'y a pas besoin de faire une demande de construire. Les plans doivent juste être acceptés par la DGT.

Le résultat aujourd'hui est la simple pose d'une barrière aux extrémités de la rue, avec un changement de la signalétique. Des panneaux ont été posés pour expliquer la démarche.

Les vélos sont acceptés mais à une vitesse modérée.

L'idée est aussi de réaliser des aménagements ludiques devant l'école, avec les enfants pour qu'ils puissent s'approprier l'espace.

Ces aménagements provisoires devraient durer 8 mois, maximum une année. Après, il est possible de les pérenniser mais il est nécessaire de demander une autorisation de construire.

Aujourd'hui, un bilan est en train d'être réalisé, accompagné par un bureau spécialisé dans la mobilité. Une information publique sera ensuite faite et la commune décidera de la suite à donner à cette expérience.

Cette expérience n'est pas très coûteuse. La commune a utilisé le service de voirie pour réaliser le marquage (coût d'environ 5000.-). Pour fermer la rue, des pots qui se trouvaient dans le secteur ont été utilisés.

15 Situation avant...

urbaplan



16 ...après

urbaplan



Illustration des mesures provisoires